



Nom Prénom Arbitre	Affectation
ABBAD EL ANDALOUSSI MAROUANE	FFU1
ABDALLAH HACHIM	FFU1
AIT HAMMOU TOUFIK	FFU1
AMEJAL KARIM	FFU1
BOUREZ PIERRE	FFU1
CHAIX VICTOR	FFU1
CRUMOIS ADRIEN	FFU1
DANIELE TRISTAN	FFU1
DARRAZ FADIL	FFU1
DAVID THOMAS	FFU1
DEIDDA JEREMY	FFU1
FABRE REMI	FFU1
FELTESSE JORDAN	FFU1
FRANCOIS BRYAN	FFU1
LANG JULIEN	FFU1
UZAN AURELIEN	FFU1
BARBIER BENJAMIN	FFU2

Par ordre alphabétique

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.